

L'expédition ainsi formée fut mise sous le commandement du général Schafter. Malgré le peu de temps qu'il y avait eu pour équiper et organiser une expédition de ce genre, jamais on n'avait vu un plus noble esprit de patriotisme et de courage que parmi les officiers et les hommes qui s'étaient offerts pour soutenir l'honneur de ce pays. Après avoir passé par toutes les vicissitudes d'un long voyage en mer, ils furent obligés de débarquer sur une rive étrangère et d'entreprendre immédiatement une campagne agressive. Sous des orages diluviens, et sous une chaleur intense et accablante, dans un pays en proie à la fièvre, sans pour ainsi dire aucun confort ou repos, soit de jour ou de nuit, ils poursuivirent la tâche qu'ils s'étaient imposée de trouver et de battre l'ennemi. Bon nombre d'entre eux avaient déjà passé par la rude expérience de la grande guerre de Sécession et avaient fait plusieurs campagnes dans les plaines de l'Ouest, mais tous, officiers et soldats, montrèrent la même valeur et le même courage, et le résultat fut qu'ils ajoutèrent un nouveau chapitre de gloire à l'histoire de leur pays.

Des médailles d'honneur et des certificats de mérite furent accordés à des soldats de couleur, pour services de haute distinction durant la campagne de Cuba, ainsi qu'il suit :

Dennis Bell, Fitz. Lee, Wm. H. Tompkins, George H. Wanton, James Bate, Scott Crosby, Edward Davis, J. Elliott, Benjamin Fasit, O. Gaither, G. W. Goff, J. Graham, Abram Hagan, H. T. Herbet, Adam Houston, J. Jackson, C. W. Jefferson, P. McKoun, Loney Moore, Oscar Oden, Wm. Payne, G. W. Pumphrey, James Satchell, L. Smith, Wm Thornton, J. Walker, John T. Williams, R. Williams.

Il serait difficile, il me semble, de donner des preuves plus concluantes de dévouement à la nation à laquelle ces gens appartenaient, que d'être prêts à vivre et à mourir pour le drapeau qui les abrite.

L'information en question au sujet de l'exclusion des gens de couleur était une dépêche de la presse canadienne, et la chose a été publiée dans les journaux libéraux et conservateurs. Je citerai un extrait de la "Tribune", de Winnipeg, du 22 mars :

En ce qui concerne le Canada, le sentiment populaire qui a déjà forcé le gouvernement fédéral à imposer la taxe virtuellement prohibitive de \$500 par tête sur tout Chinois entrant dans le pays, et qui s'est montré si hostile dans les provinces de l'Ouest à la main-d'œuvre venant de l'Inde et du Japon, se manifeste maintenant de façon très marquée pour exiger que le gouvernement d'Ottawa prenne des mesures rigoureuses afin de fermer l'accès du pays aux noirs des Etats-Unis.

Je désirerais que le ministre puisse nous dire si les faits énoncés dans cet article sont vrais. Je citerai maintenant des Débats d'hier partie de la discussion qui s'est engagée à ce sujet :

M. FOSTER: On ne va pas jusqu'au point de soutenir qu'il n'est pas désirable.

M. WILCOX.

M. OLIVER: Non, mais il y a plusieurs cas où l'admission ou l'exclusion d'un immigrant dépend d'une interprétation stricte ou relâchée de la loi; de sorte que si l'immigrant appartient à ce qu'on pourrait appeler la classe désirable il peut se faire que les dispositions restrictives de la loi soient appliquées de façon relâchée, et si l'on suppose qu'il appartient à une classe moins désirable alors la loi est appliquée plus strictement. Ces réserves faites, les fonctionnaires de l'immigration ne reçoivent aucune instruction particulière, mais on attend d'eux qu'ils agissent suivant les instructions qu'ils ont.

J'avoue que je ne saisis guère grand chose à ces paroles du ministre de l'Intérieur. Son explication sur l'application des règlements de son département me rappelle la péroraison d'un discours prononcé par M. Delmas, célèbre avocat criminaliste des Etats-Unis, qui en expliquant le fait que deux et deux font quatre s'est exprimé ainsi :

Si sous l'unité deux nous mettons le même chiffre, et que nous faisons l'opération connue parmi les mathématiciens comme une addition, nous arriverons rapidement au résultat connu parmi les mathématiciens les mieux informés et les mieux connus comme étant quatre.

Je dois dire que selon moi le ministre de l'Intérieur pourrait en remonter à M. Delmas. Je viens demander au ministre s'il est vrai que M. Simpson a été transféré à la ferme aux bestiaux de la position à laquelle il avait droit dans le service naval. Je lui demande aussi s'il est vrai qu'un jeune homme de couleur, qui avait droit à une position dans le service du recensement, ne l'a pas obtenue. Je lui demande pour quelle raison l'évêque Hackett a été éconduit à la dernière session des couloirs de cette Chambre. Je lui demande aussi s'il y a une opinion en ce pays en faveur de l'imposition d'une taxe capitale de \$500 sur les gens de couleur venant en ce pays, absolument comme on fait pour les Chinois. Je dois dire à l'honorable ministre de l'Intérieur, en me basant sur la connaissance et l'expérience que je possède des gens de couleur, que si c'est son intention d'imposer une semblable taxe j'y serai diamétralement opposé.

M. McCOIG (Kent-ouest): Monsieur l'Orateur, je représente le comté avoisinant celui dont mon honorable ami, M. Wilcox, est le député; dans cette région il y a un grand nombre de cultivateurs de race noire qui comptent parmi les citoyens les plus industrieux et les plus prospères du Dominion. Je puis assurer, en me basant sur une lettre que j'ai reçue du ministre de l'Intérieur, que ce n'est pas l'intention du Gouvernement d'imposer une taxe sur les gens de couleur émigrant des Etats-Unis au Canada.

Il y a quelques jours, je discutais la question avec le ministre de l'Intérieur, qui me remit une lettre par quoi il me donnait